

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal portant dénomination et numérotation de voiries
--

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°50_12022026_359 portant sur :

- La création de la voie « impasse de l'Egonnière»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sur la voie modifiée par la délibération du 12 février 2026, sont arrêtés les numéros suivants :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse de l'Egonnière	12/02/2026	181 B 338	1	L'Egonnière	21	impasse de l'Egonnière	L'EGONNIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Egonnière	12/02/2026	181 B 428	5	L'Egonnière	135	impasse de l'Egonnière	L'EGONNIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Egonnière	12/02/2026	181 B 386	3	L'Egonnière	163	impasse de l'Egonnière	L'EGONNIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Egonnière	12/02/2026	181 B 375 - 181 B 366	2	L'Egonnière	162	impasse de l'Egonnière	L'EGONNIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de l'Egonnière	12/02/2026	181 B 375 - 181 B 366	4	L'Egonnière	174	impasse de l'Egonnière	L'EGONNIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260522-8-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-05-2026

Publication le : 22-05-2026



Jean-Luc GUIHAL,
Le Maire